



HAL
open science

Standard Climat, Communauté et Biodiversité pour projets en phase d'élaboration (Première Edition)

John O. Niles, Toby Janson-Smith, Cathleen Kelly, Jenny Henman, Bill Stanley, Louis Verchot, Bruno Locatelli, Daniel Murdiyarso, Michael Dutschke, Axel Michaelowa, et al.

► **To cite this version:**

John O. Niles, Toby Janson-Smith, Cathleen Kelly, Jenny Henman, Bill Stanley, et al.. Standard Climat, Communauté et Biodiversité pour projets en phase d'élaboration (Première Edition). [Rapport Technique] Climate, Community & Biodiversity Alliance (CCBA), Washington DC. 2005. cirad-01353550

HAL Id: cirad-01353550

<https://hal.science/cirad-01353550>

Submitted on 11 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Climat, Communauté et Biodiversité
pour projets en phase d'élaboration**



PREMIÈRE ÉDITION

Le standard Climat, Communauté et Biodiversité pour projets en phase d'élaboration (le "*Standard CCB*") identifie les projets d'utilisation des terres qui peuvent produire de réels bénéfices à la fois pour le climat, la biodiversité et les communautés. Le Standard CCB a été développé d'abord pour des projets d'atténuation du changement climatique. Le Standard a été créé par l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité (CCBA d'après son sigle en anglais), un partenariat global regroupant des institutions scientifiques, des entreprises privées et des organisations environnementales. La mission de CCBA est de développer et de promouvoir l'utilisation de standards volontaires pour les projets d'utilisation des terres à bénéfices multiples. Pour plus d'information sur CCBA, merci de consulter le site www.climate-standards.org ou de contacter info@climate-standards.org.

La première édition du Standard CCB représente l'aboutissement de deux années de recherches et d'interactions avec un vaste éventail d'acteurs dans le monde, en particulier des communautés locales, des ONG, des entreprises, des scientifiques et des développeurs de projets. Pendant deux ans, ces acteurs ont participé à la création du Standard par le biais de commentaires, de critiques et de suggestions. De plus, des tests de terrain en Asie, Afrique, Europe et Amérique ont contribué considérablement à l'élaboration du Standard. Une équipe a été chargée de réviser le Standard en prenant en compte tous les commentaires reçus et les tests de terrain. L'équipe comprenait les auteurs et trois organismes scientifiques : le Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE), le Centre Mondial de l'Agroforesterie (ICRAF) et le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR).

Auteurs

Les auteurs du standard CCB sont : John O. Niles (CCBA) ; Toby Janson-Smith (CCBA) ; Cathleen Kelly, Jenny Henman et Bill Stanley (The Nature Conservancy) ; Louis Verchot (ICRAF) ; Bruno Locatelli (CIRAD-CATIE) ; Daniel Murdiyarto (CIFOR) ; Michael Dutschke et Dr. Axel Michaelowa (Hamburg Institute of International Economics) ; Agus Sari et Olivia Tanujaya (Pelangi) ; Michael Totten et Sonal Pandya (Conservation International) ; Sam Stier; Carina Romero.

Remerciements

Le développement du Standard CCB a bénéficié de suggestions de nombreuses personnes. En particulier, nous voulons remercier les personnes suivantes (l'institution de rattachement est mentionnée seulement pour information) : Kathryn Shanks & Dr. Chris Herlugson (BP) ; Carmenza Robledo, Iginio Emmer & Juan Garcia Quijano (ENCOFOR) ; Ed Kirk, Fiona Mackay & Charlie Williams (Clean Air Action Corporation et TIST) ; Lew Falbo (SC Johnson) ; Terry McManus (Intel) ; Joachim Schnurr & Gerald Kapp (GFA Terra Systems) ; Suzie Greenhalgh (World Resources Institute) ; Peter Frumhoff (Union of Concerned Scientists) ; Benoit Bosquet & Jeff Ramin (World Bank) ; Paul Desanker (Ministry of Mines, Nat. Res. et Environmental Affairs, Malawi) ; Madeleine Rose Diouf (Direction de l'environnement et des établissements classes, Senegal) ; Libasse Ba et Moussa Cisse (ENDA Energy, Senegal) ; Mamadou Honadia (Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Burkina Faso) ; Ms. Emily Ojoo-Massawa (Climate Change Project National Environment Management Authority, Kenya) ; Dr. William Clark (Harvard University) ; Ellen Hawes, Jaime Fernetz, Patrick Gonzalez & Michelle Libby-Tewis (TNC) ; Martha Avery, Bob Billy & Cassie Phillips (Weyerhaeuser) ; Rebecca Livermore, John Pilgrim, Mike Hoffman & Ana Rodrigues (Conservation International) ; Paulo Moutinho (Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazonia) ; Bernardo Reyes (Institute for Political Ecology) ; Philip M. Gwage (Ministry of Water, Lets et Environment, Ugeta) ; Jaime Quispe, Jörg Seifert-Granzin & Richard Vaca (FAN) ; Remberto Paticú Lopez (Parque Nacional Noel Kempff Mercado) ; Benjamin Kroll Saldana & Edson Albengrin Koel (ProNaturaleza) ; Patrick Karani (Bureau of Environmental Analysis, Kenya) ; Brad Gerstein & Xavier Vanvlasselaer (Gerstein Design) ; Adam Wolfensohn ; Wilfredo Aragón Montes ; Jose Palamino Yamamoto ; Jacob Oleter.

Ce document doit être cité de la manière suivante :

CCBA. 2005. Standard Climat, Communauté et Biodiversité pour projets en phase d'élaboration. CCBA, Washington DC. Mai 2005. Disponible à l'adresse : www.climate-standards.org

Table des matières

Auteurs et remerciements	2
Table des matières.....	3
Introduction.....	4 – 5
Liste de contrôle (check-list)	6 – 7
Critères généraux..	8 – 15
Critères climat.....	16 – 20
Critères communauté	21 – 25
Critères biodiversité	26 – 30
Annexe A : Outils et stratégies potentiels.....	31 – 37
Annexe B : Glossaire	38 – 40

Introduction

L'humanité du début du 21^{ème} siècle affronte des défis urgents. Des preuves scientifiques de plus en plus concordantes démontrent les effets des émissions de gaz à effet de serre sur le changement climatique global. La pauvreté persiste partout dans le monde et la situation se dégrade dans de nombreuses régions. L'érosion de la biodiversité se poursuit, en particulier dans les forêts tropicales. Ces problèmes interagissent et se renforcent mutuellement, mettant en danger l'environnement et les modes de vie.

Des projets exemplaires d'utilisation des terres peuvent concilier des enjeux d'environnement global et de développement local. De tels projets doivent contribuer à l'atténuation du changement climatique, promouvoir le développement durable, et conserver ou restaurer la biodiversité. Ces projets à bénéfices multiples pourraient attirer une grande diversité d'investisseurs. Par exemple, un projet de reboisement avec des bénéfices environnementaux et sociaux clairement démontrés pourrait attirer des investisseurs privés intéressés par les crédits carbone, des fonds publics pour le développement durable et des financements d'organisations conservacionnistes pour la protection de la biodiversité.

Au contraire, de moins bons projets peuvent privilégier certains bénéfices au détriment d'autres. Par exemple, une plantation forestière d'espèces exotiques peut contribuer à l'atténuation du changement climatique en stockant du carbone mais ne sera pas durable si elle représente une barrière sur les trajets migratoires d'animaux ou si elle n'intègre pas les populations locales. Bien que les accords internationaux environnementaux réclament une approche intégrée aux problèmes globaux, les recommandations pouvant aider à mettre en œuvre de tels projets holistiques sont rares.

Le Standard Climat, Communauté et Biodiversité (CCB) a été créé pour favoriser le développement de projets qui produisent des bénéfices crédibles et significatifs avec une approche intégrée et durable.

Le Standard CCB a été développé au départ pour des projets d'atténuation du changement climatique. Le Standard peut être utilisé dans le contexte d'économies en développement, développées ou en transition, et pour des projets privés ou publics.

Le Standard CCB sera utile à un grand nombre d'utilisateurs, en particulier :

1) Les développeurs de projets – Des communautés, des ONG ou des agences de développement peuvent utiliser le Standard CCB comme un guide pour l'élaboration de projets qui bénéficient à l'environnement et aux communautés. Les projets qui répondent au Standard CCB auront probablement plus de chance de recevoir des financements de bailleurs de fonds qui appuient des projets bénéfiques multiples ou des projets d'excellence.

2) Les investisseurs – Les entreprises privées, les institutions multilatérales ou les investisseurs recherchant des crédits carbone peuvent utiliser le Standard CCB pour évaluer ou filtrer les projets. Le Standard aidera les investisseurs à minimiser les risques de leur portefeuille en identifiant les projets de haute qualité et les projets qui ne risquent de tomber sous le feu de controverses. Des projets à bénéfices multiples seront plus favorablement acceptés par les acteurs locaux ou internationaux et produiront des bénéfices annexes aux investisseurs.

3) Les gouvernements – Les gouvernements de pays hôtes des projets peuvent utiliser le Standard CCB pour s'assurer que les projets vont contribuer au développement durable national. De même, des gouvernements donateurs peuvent utiliser le Standard pour orienter leur aide au développement vers des projets qui contribuent efficacement aux objectifs fixés par des accords

internationaux, comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement ou les Conventions des Nations Unies sur le Changement Climatique ou la Diversité Biologique.

Le Standard CCB évalue des projets en phase d'élaboration ou au début de la phase de mise en œuvre. Pour qu'un projet puisse être évalué, les développeurs de projet doivent d'abord compiler des informations spécifiques à propos de leur projet. Une tierce personne évaluera ensuite ces informations pour vérifier si le projet répond aux indicateurs de chaque critère. Chacun des vingt-trois critères sera évalué (quinze critères requis et huit critères optionnels donnant un point supplémentaire au projet). Pour être approuvé par le Standard CCB, le projet doit répondre aux quinze critères requis. Les projets d'excellence qui dépassent le seuil des critères requis peuvent atteindre la catégorie Argent ou Or, en fonction du nombre de points reçus (voir tableau ci-dessous)

Catégories d'évaluation du Standard CCB

- **Approuvé** : Pour les projets qui répondent aux 15 critères requis.
- **Argent** : Pour les projets qui répondent aux 15 critères requis et qui reçoivent au moins un point dans 3 sections différentes (Général, Climat, Communauté, Biodiversité).
- **Or** : Pour les projets qui répondent aux 15 critères requis et qui reçoivent au moins 6 points, avec au moins 1 point dans chacune des 4 sections.

En plus d'identifier les projets de qualité, le Standard CCB permet aux développeurs de projets d'améliorer le montage de leur projet d'utilisation des terres. Dans ce but, le Standard CCB inclut une annexe avec des outils et stratégies potentiels avec des références et des approches qui peuvent améliorer l'élaboration et la réalisation de projets. Plus généralement, le but du Standard CCB est de promouvoir des approches intégrées et innovatrices pour les projets d'utilisation des terres, particulièrement dans le cadre des marchés du carbone.

Évaluation indépendante

Le Standard CCB repose sur l'évaluation des projets par des tierces personnes informées et impartiales. Par conséquent, la crédibilité des évaluateurs est un élément fondamental de la crédibilité du Standard.

Une évaluation indépendante permet au projet de démontrer ses atouts mais en augmente les coûts. Or, la plupart des projets d'utilisation des terres ne disposent pas de grands budgets dans la phase d'élaboration. De plus, une certaine lassitude se fait sentir auprès des ONG, des institutions multilatérales et du secteur privé face à un nouveau standard avec son propre processus de certification. Par conséquent, CCBA considère que le processus d'évaluation pourra se baser sur des schémas existants. CCBA pourrait autoriser des certificateurs déjà approuvés pour le MDP (Mécanisme pour un Développement Propre) du Protocole de Kyoto ou par le "California Climate Action Registry", des programmes de certification forestière, des groupes privés qualifiés ou d'autres initiatives. De telles entités seraient encouragées à appliquer le Standard CCB à des projets dans le monde entier. Les décisions à ce sujet seront publiées sur le site Web, à l'adresse www.climate-standards.org.

Liste de contrôle (check-list)

Section générale

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G1. Conditions originales sur le site du projet	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G2. Projections du scénario de référence	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G3. Conception du projet et objectifs	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G4. Capacité de gestion	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G5. Aspects fonciers	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G6. Aspects légaux	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G7. Gestion adaptative et durable	1 Point
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G8. Diffusion de connaissances	1 Point

Section climat

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CL1. Impacts nets positifs sur le climat	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CL2. Impacts sur le climat en dehors du site ("fuites")	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CL3. Suivi des impacts sur le climat	Requis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CL4. Adaptation au changement et à la variabilité climatiques	1 Point
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CL5. Bénéfices climatiques non vendus sur des marchés carbone	1 Point

Section communauté

<input type="checkbox"/> Y	CM1. Impacts nets positifs sur les communautés	Requis
<input type="checkbox"/> Y	CM2. Impacts sur les communautés en dehors du site ("fuites")	Requis
<input type="checkbox"/> Y	CM3. Suivi des impacts sur les communautés	Requis
<input type="checkbox"/> Y <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> N	CM4. Renforcement des capacités	1 Point
<input type="checkbox"/> Y <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> N	CM5. Pratiques d'excellence dans l'implication des communautés	1 Point

Section biodiversité

<input type="checkbox"/> Y	B1. Impacts nets positifs sur la biodiversité	Requis
<input type="checkbox"/> Y	B2. Impacts sur la biodiversité en dehors du site ("fuites")	Requis
<input type="checkbox"/> Y	B3. Suivi des impacts sur la biodiversité	Requis
<input type="checkbox"/> Y <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> N	B4. Utilisation d'espèces locales	1 Point
<input type="checkbox"/> Y <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> N	B5. Ressources en eau et en sol	1 Point

Catégories d'évaluation du Standard CCB

- II** **APPROUVÉ** – Tous les critères requis
- II** **ARGENT** – Tous les critères requis, plus au moins 1 point dans 3 sections différentes
- II** **OR** – Tous les critères requis, au moins 6 points, au moins 1 point dans chacune des 4 sections.

Gen	Clim	Comm	Bio
G1. Requis			

G1. Conditions originales sur le site du projet

Idée

Les conditions originales sur le site du projet avant le démarrage du projet doivent être décrites. Cette description, ainsi que les projections du scénario de référence (critère **G2**), permettront de déterminer les impacts possibles du projet.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent fournir une description du site du projet contenant toutes les informations suivantes :

Information générale

- 1) La localisation du projet et les paramètres biophysiques de base (ex : sols, géologie, climat).
- 2) Le type de végétation et son état.

Information "climat"

- 3) Les stocks actuels de carbone, estimés en utilisant des méthodologies du "Good Practice Guidance" du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (IPCC par son sigle en anglais) ou d'autres méthodologies approuvées internationalement, par exemple par le Comité Exécutif du MDP.

Information "communauté"

- 4) Une description des communautés situées dans et autour du site du projet, ainsi que des données socioéconomiques de base, en utilisant des méthodologies appropriées (comme l'approche "livelihoods").
- 5) Une description de l'utilisation des terres actuelle et du régime foncier sur le site du projet (voir aussi **G5**).

Information "biodiversité"

- 6) Une description de l'état de la biodiversité sur le site et des menaces pour la biodiversité, en utilisant des méthodologies appropriées (par exemple analyse des habitat d'espèces clés, analyse de connectivité) et appuyer si possible par des références adéquates.
- 7) Une liste de toutes les espèces menacées ou vulnérables (au sens de la liste rouge de l'UICN ou de définitions nationales) trouvées dans les limites du projet (voir aussi **B1**).

Gen	Clim	Comm	Bio
G2. Requis			

G2. Projections du scénario de référence

Idée

Une analyse des tendances de changement d'utilisation des terres est nécessaire pour avoir une idée de l'utilisation future des terres en l'absence de projet. Ce scénario de référence permet de comparer les impacts possibles du projet avec ce qui se serait passé sans projet.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent élaborer un scénario d'utilisation des terres "sans projet" défendable et bien documenté. Ce scénario doit comprendre les informations suivantes :

- 1) Description du scénario d'utilisation des terres le plus probable en l'absence de projet. Les lois ou les règles existantes doivent être analysées pour évaluer si le projet aurait été réalisé de toute façon.¹
- 2) Une projection des futurs stocks de carbone en l'absence de projet, basée sur le scénario décrit précédemment. L'échelle temporelle de cette projection peut être soit la durée du projet (voir G3) soit la période d'accréditation du projet dans le cas du MDP². S'il apparaît que les gaz à effet de serre autres que le CO₂ (comme le CH₄ ou le N₂O) représentent plus de 15% des flux de gaz du scénario de référence (en équivalent CO₂), ils doivent être pris en compte.
- 3) Description des impacts du scénario "sans projet" sur les communautés.
- 4) Description des impacts du scénario "sans projet" sur la biodiversité.
- 5) Description des impacts du scénario "sans projet" sur les ressources en eau et en sols (voir aussi **B5**).

¹ Ce point est important pour justifier que les bénéfices du projet sont vraiment additionnels, c'est-à-dire que les impacts sur le climat, la communauté ou la biodiversité n'auraient pas eu lieu sans le projet. Par exemple, les activités du projet ne doivent pas être requises par la loi. Dans le cas contraire, les développeurs de projet doivent démontrer que ces lois ne sont pas appliquées de facto. Les développeurs de projet doivent démontrer de façon crédible et documentée que, sans le projet, la bonne gestion de l'utilisation des terres n'aurait pas eu lieu (évaluation socioéconomique, évaluation de connaissances paysannes, télédétection, etc.).

² Dans certains cas, la durée du projet et la période d'accréditation peuvent être différentes.

Gen	Clim	Comm	Bio
G3. Requis			

G3. Conception du projet et objectifs

Idée

Le projet doit être décrit avec suffisamment de détails pour qu'une tierce personne puisse l'évaluer. Les projets qui fonctionnent de manière transparente permettent aux acteurs locaux ou extérieurs de contribuer efficacement au projet.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Fournir une description de l'objectif général du projet et un résumé des objectifs principaux en terme de climat, communauté et biodiversité.
- 2) Décrire chaque activité principale du projet et sa pertinence par rapport aux objectifs du projet.
- 3) Fournir une carte de localisation du projet et des activités principales, comprenant les limites géo-référencées du site.
- 4) Indiquer l'échelle temporelle du projet et les raisons justifiant le choix de la durée du projet. Si la période d'accréditation pour les crédits carbone est différente de la durée du projet, une explication doit être fournie.
- 5) Identifier les risques possibles pendant la durée du projet et leurs conséquences sur les bénéfices en terme de climat, communauté et biodiversité. Les mesures de prévention des risques doivent être présentées.
- 6) Présenter des documents expliquant et justifiant comment les acteurs locaux ont été identifiés.
- 7) Démontrer la transparence en prouvant que tous les documents du projet sont publics et accessibles sur le site ou à proximité (sauf quand la confidentialité est clairement justifiée), que les acteurs locaux sont informés sur leur possibilité de consulter les documents du projet et que les documents importants sont disponibles dans la langue locale ou régionale.

Gen	Clim	Comm	Bio
G4. Requis			

G4. Capacité de gestion

Idée

La réussite d'un projet dépend des capacités de l'équipe qui le gère.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Fournir des documents démontrant l'expérience de l'équipe dans la mise en œuvre de projets d'utilisation des terres. Si l'expérience n'est pas suffisante, les développeurs doivent démontrer que d'autres organisations vont être associées pour appuyer le projet.
- 2) Fournir des documents démontrant que la capacité de gestion est adéquate pour l'échelle du projet.
- 3) Mettre en évidence les compétences techniques nécessaires à la réussite du projet et identifier les membres de l'équipe ou les partenaires qui possèdent ces compétences.
- 4) Fournir des documents démontrant la santé financière de l'institution qui met en œuvre le projet.

Gen	Clim	Comm	Bio
G5. Requis			

G5. Aspects fonciers

Idée

Il ne doit pas y avoir de conflits fonciers dans la zone du projet ou le projet doit fortement s'impliquer dans la résolution des conflits.

Indicateurs

En se basant sur l'information sur les régimes fonciers (voir **G3**), les développeurs de projet doivent :

- 1) Garantir que le projet ne va pas empiéter sans autorisation sur des propriétés d'individus, de communautés ou d'États.
- 2) Garantir que le projet n'implique pas de délocalisation de population ou que toutes les délocalisations seront totalement volontaires et aideront à résoudre des problèmes fonciers dans la zone.
- 3) Décrire toute immigration potentielle de population vers le site du projet et, le cas échéant, expliquer comment le projet va y répondre.

Gen	Clim	Comm	Bio
G6. Requis			

G6. Aspects légaux

Idée

L'architecture légale du projet doit être solide (par exemple les contrats adéquats seront signés) et le projet doit respecter les lois et règles applicables.

Dès les premières étapes de l'élaboration du projet, les développeurs doivent prendre contact avec les autorités locales, régionales et nationales et planifier le délai nécessaire à la réception des autorisations requises. L'élaboration du projet doit être flexible pour s'adapter aux imprévus des démarches officielles.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Garantir que les lois seront respectées par le projet.
- 2) Fournir des documents démontrant que le projet a reçu ou espère recevoir les autorisations officielles des autorités pertinentes.

Gen	Clim	Comm	Bio
G7. 1 point			

G7. Gestion adaptative et durable

Idée

La gestion adaptative est une approche systématique et rigoureuse qui analyse les résultats de la gestion passée ou présente pour l'améliorer ou pour s'adapter aux changements. Elle implique de synthétiser les connaissances existantes, d'explorer des alternatives et d'évaluer leurs conséquences.³

La gestion adaptative se base sur le principe que les systèmes sociaux et les écosystèmes sont complexes et fortement imprévisibles. La gestion adaptative voit les actions de gestion comme des opportunités d'apprentissage et comme des expérimentations pour tester des hypothèses et pour chercher des ajustements bénéfiques au projet. Elle permet au projet d'évoluer pour répondre à besoins changeants ou non anticipés et d'atteindre son objectif à long terme.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Démontrer que les actions de gestion et le suivi permettent de générer des retours qui seront utilisés pour améliorer le projet.
- 2) Posséder un plan de gestion où sont inscrits les décisions, les actions et les résultats, pour transmettre l'information à l'intérieur du projet, de sorte que l'expérience ne soit pas perdue lorsque des individus quittent le projet.
- 3) Démontrer que le projet est suffisamment flexible pour s'adapter aux changements potentiels et que le projet a défini une procédure pour ajuster les activités du projet si nécessaire.
- 4) Démontrer que le projet a pensé dès le départ à sa viabilité à long terme, au-delà de la durée du financement initial. Le projet peut par exemple planifier d'élaborer un nouveau projet bâti sur les résultats du premier projet, mettre en place des paiements pour services environnementaux pour assurer un financement durable, promouvoir la micro entreprise ou s'allier à des organismes ou des entreprises pour poursuivre les activités.

³ La définition de la gestion adaptative et plusieurs indicateurs sont inspirés de Nyberg (1999). *An Introductory Guide to Adaptive Management*.

Gen	Clim	Comm	Bio
G8. 1 point			

G8. Diffusion de connaissances

Idée

Les connaissances acquises par le projet peuvent être de grande valeur pour d'autres projets. Si elles sont diffusées activement, elles peuvent stimuler la réplication de pratiques innovantes bénéfiques localement et globalement.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Décrire comment ils vont conserver les informations relatives aux expériences du projet.
- 2) Décrire comment ils vont diffuser ces informations dans le but d'encourager la réplication des succès du projet. Ils peuvent par exemple entreprendre des recherches ayant des applications au-delà du contexte du projet et disséminer leurs résultats, organiser des ateliers de formation pour des communautés d'autres sites, promouvoir le transfert de connaissances d'agriculteur à agriculteur, alimenter des bases de données régionales, travailler avec des organisations scientifiques, des institutions gouvernementales ou des ONG pour inciter la réplication des succès du projet.

Gen	Clim	Comm	Bio
CL1. Requis			

CL1. Impacts nets positifs sur le climat

Idée

Le projet doit générer des impacts nets positifs sur les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) à l'intérieur des limites du projet et pendant la durée de vie du projet.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Utiliser les méthodologies du "Good Practice Guidance" (GPG) du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (IPCC selon son sigle en anglais) pour estimer les changements nets de stocks de carbone causés par les activités du projet. Les changements nets sont égaux à la différence entre les changements de stocks de carbone dans le scénario "avec projet" et les changements de stocks de carbone dans le scénario "sans projet" (ces derniers ayant été estimés en **G2**). Toute méthodologie acceptée par le Comité Exécutif du MDP peut être également utilisée. L'estimation doit se baser sur des suppositions clairement définies et justifiées à propos de l'impact des activités du projet sur les stocks de carbone et les GES non-CO₂ pendant la durée du projet ou la période d'accréditation.
- 2) Comptabiliser les gaz non-CO₂ comme le CH₄ et le N₂O dans l'impact du projet (défini ci-dessus) s'ils représentent plus de 15% (en équivalent CO₂) de l'impact total du projet sur les GES.
- 3) Démontrer que l'impact net du projet à l'intérieur de ses limites (comprenant les changements de stocks de carbone et les GES non-CO₂ le cas échéant) correspond à un impact positif en termes de GES.

Gen	Clim	Comm	Bio
CL2. Requis			

CL2. Impacts sur le climat en dehors du site ("fuites")

Idée

Les développeurs de projet doivent quantifier et atténuer les impacts négatifs potentiels sur le climat en dehors des limites du projet, c'est à dire la diminution de stocks de carbone et l'augmentation d'émissions de GES non-CO₂ causées par le projet en dehors de ses limites. Ces impacts sont appelés les fuites dans les politiques de changement climatique.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Estimer les diminutions potentielles de stocks de carbone et les augmentations des émissions causées par le projet en dehors de ses limites.
- 2) Fournir des documents démontrant que les impacts négatifs en dehors des limites du projet vont être atténués et estimer de combien ces impacts négatifs pourront être réduits.
- 3) Retrancher des bénéfices du projet les impacts négatifs possibles qui ne pourront pas être atténués en dehors des limites du projet. Le bénéfice net du projet pour le climat, égal à l'impact net du projet à l'intérieur de ses limites (calculé dans le troisième indicateur de **CL1**) *moins* les impacts négatifs en dehors des limites, doit être positif.

Gen	Clim	Comm	Bio
CL3. Requis			

CL3. Suivi des impacts sur le climat

Idée

Avant le démarrage du projet, les développeurs de projet doivent définir un premier plan de suivi ("*monitoring plan*") pour quantifier et produire des documents sur les changements dans les stocks de carbone et, si nécessaire, les émissions de GES non-CO₂. Le plan doit concerner l'intérieur et l'extérieur des limites du projet et doit préciser les mesures à effectuer et la stratégie d'échantillonnage.

Comme le développement d'un plan complet peut être coûteux, il est accepté que certains détails du plan ne soient pas totalement définis lors de l'évaluation par le Standard CCB d'un projet en phase d'élaboration. Ceci s'applique particulièrement aux projets de faible ampleur.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Posséder un plan initial qui décrit comment ils vont sélectionner les réservoirs de carbone et les GES non-CO₂ à suivre et à quelle fréquence se fera le suivi. Les réservoirs potentiels comprennent la biomasse aérienne, la litière, le bois mort, la biomasse souterraine et le carbone du sol. Les réservoirs qui vont probablement diminuer en raison des activités du projet doivent être inclus dans le suivi. Les GES non-CO₂ doivent être suivis s'ils représentent plus de 15% des impacts nets du projet sur le climat, exprimés en équivalent CO₂.

Gen	Clim	Comm	Bio
CL4. 1 point			

CL4. Adaptation au changement et à la variabilité climatiques

Idée

Les projets élaborés dans un esprit d'anticipation et d'adaptation aux impacts probables du changement climatique et de la variabilité climatique sont plus à même de garantir la durabilité de leurs bénéfices à long terme.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Identifier les possibles impacts régionaux du changement climatique et de la variabilité climatique, en utilisant des études existantes.
- 2) Démontrer que le projet anticipe ces impacts potentiels et que des mesures appropriées seront prises pour atténuer les impacts négatifs.

Gen	Clim	Comm	Bio
CL5. 1 point			

CL5. Bénéfices climatiques non vendus sur des marchés carbone

Idée

Si les bénéfices climatiques produits par un projet ne sont pas vendus à des entités ayant des engagements de réduction d'émissions de GES, d'autres réductions d'émissions vont être nécessaires par ailleurs pour satisfaire ces engagements. Par conséquent, un projet qui ne vend pas tous ses bénéfices climatiques sur des marchés "carbone" contribue à de plus grands efforts d'atténuation du changement climatique au niveau global.

De plus, les projets qui ne vendent pas la totalité de leurs bénéfices climatiques sur des marchés "carbone" ont la possibilité d'expérimenter des activités d'atténuation du changement climatique qui ne sont pas éligibles sur ces marchés (comme la déforestation évitée qui n'est actuellement pas éligible dans le Mécanisme pour un Développement Propre). De telles expériences peuvent générer des connaissances nouvelles utiles aux décideurs politiques et à d'autres développeurs de projets.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- Laisser au moins 10% des bénéfices climatiques totaux du projet⁴ en dehors des mécanismes de marchés carbone, par exemple le Mécanisme pour un Développement Propre du Protocole de Kyoto (MDP), le "*New South Wales GHG Abatement Scheme*" ou le "*Oregon Standard*". Le projet peut vendre ces bénéfices climatiques sur des marchés volontaires ou peut les retirer du marché.

⁴ Les bénéfices climatiques totaux du projet peuvent comprendre les bénéfices provenant d'activités actuellement non éligibles sur les marchés de crédits carbone (comme la déforestation évitée pour le Mécanisme de Développement Propre).

Gen	Clim	Comm	Bio
CM1. Requis			

CM1. Impacts nets positifs sur les communautés

Idée

Le projet doit générer des impacts nets positifs sur le bien-être social et économique des communautés, à l'intérieur des limites du projet et pendant la durée du projet. De plus, les communautés locales et les autres acteurs doivent être engagés tôt dans l'élaboration du projet pour que leurs commentaires servent à adapter le projet. Enfin, le projet doit s'assurer que les acteurs pourront exprimer leurs préoccupations ou leurs réclamations et que des réponses leur seront apportées rapidement.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Utiliser des méthodologies appropriées (par exemple le "*livelihoods framework*") pour estimer les bénéfices nets du projet pour les communautés. Une estimation crédible des bénéfices nets doit considérer les changements dans le bien-être des communautés étant données les activités du projet. L'estimation doit se baser sur des suppositions clairement définies et justifiées à propos de l'impact des activités du projet sur le bien-être social et économique pendant la durée du projet. Le scénario "avec projet" doit être comparé avec le scénario de référence décrivant le bien-être social et économique en l'absence de projet (**G2**). La différence, ou bénéfice net pour la communauté, doit être positive.
- 2) Fournir des documents témoignant de la participation des acteurs locaux pendant la phase de planification du projet. Si des acteurs locaux sont présents dans la zone du projet, le projet doit les engager dans la planification, en prenant en compte la diversité des acteurs et en incluant les sous-groupes appropriés, les groupes sous-représentés et les femmes. Avant la fin de la phase d'élaboration du projet, les acteurs vivant dans la zone d'influence du projet doivent pouvoir adresser leurs préoccupations à propos des impacts négatifs, exprimer leurs désirs en termes de résultats du projet et donner des recommandations sur le projet. Les développeurs de projet doivent fournir des documents témoignant des dialogues avec les acteurs locaux. Ils doivent préciser comment les apports des acteurs ont permis de réviser le projet.
- 3) Formuler une procédure claire pour résoudre les conflits qui peuvent survenir pendant les phases d'élaboration et de mise en œuvre. Le projet doit posséder une procédure pour recevoir et répondre aux réclamations des communautés et résoudre les problèmes soulevés dans une période de temps raisonnable. La procédure doit être présentée aux acteurs locaux. Les développeurs de projet doivent essayer de résoudre l'objet des réclamations et envoyer une réponse écrite dans les 30 jours. Des documents devront témoigner des réclamations des acteurs et des réponses du projet.

Gen	Clim	Comm	Bio
CM2. Requis			

CM2. Impacts sur les communautés en dehors du site ("fuites")

Idée

Les développeurs de projet doivent quantifier et atténuer les impacts socioéconomiques négatifs potentiels en dehors des limites du projet, c'est à dire la diminution du bien-être social et économique causée par le projet à des communautés ou des personnes vivants en dehors de ses limites.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Identifier les impacts négatifs potentiels causés par le projet sur les communautés en dehors de ses limites.
- 2) Décrire comment le projet prévoit d'atténuer les impacts socioéconomiques négatifs en dehors des limites.
- 3) Comparer les impacts négatifs possibles qui ne pourront pas être atténués en dehors des limites du projet avec les bénéfices du projet à l'intérieur de ses limites. Justifier et démontrer que le bénéfice socioéconomique net du projet est positif.

Gen	Clim	Comm	Bio
CM3. Requis			

CM3. Suivi des impacts sur les communautés

Idée

Avant le démarrage du projet, les développeurs de projet doivent définir un premier plan de suivi ("*monitoring plan*") pour quantifier et produire des documents sur les changements de bien-être socioéconomique causés par le projet. Le plan doit concerner l'intérieur et l'extérieur des limites du projet et doit préciser les mesures à effectuer et la stratégie d'échantillonnage.

Comme le développement d'un plan complet peut être coûteux, il est accepté que certains détails du plan ne soient pas totalement définis lors de l'évaluation par le Standard CCB d'un projet en phase d'élaboration. Ceci s'applique particulièrement aux projets de faible ampleur.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Posséder un plan initial qui décrit comment ils vont sélectionner les variables descriptives des communautés et à quelle fréquence se fera le suivi. Les variables potentielles comprennent les revenus, la santé, les routes, la sécurité alimentaire, l'éducation et les inégalités. Les variables qui risquent d'être influencées négativement par le projet doivent être incluses dans le suivi.

Gen	Clim	Comm	Bio
CM4. 1 point			

CM4. Renforcement des capacités

Idée

Les projets qui incluent une composante significative de renforcement des capacités (formation, création de compétences, etc.) auront plus de chance de produire des bénéfices durables et d'avoir un effet multiplicateur en dehors du projet. Les développeurs de projet doivent inclure un plan de formation et d'orientation pour les employés du projet et les membres des communautés, en insistant sur le renforcement de capacités et de connaissances pertinentes localement.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent démontrer que le renforcement des capacités est :

- 1) Structuré pour répondre aux besoins des communautés, et pas seulement aux besoins du projet ;
- 2) Dirigé à un large éventail de bénéficiaires, et pas seulement aux élites ;
- 3) Dirigé aux femmes pour accroître leur participation ;
- 4) Destiné à augmenter la participation des communautés dans la mise en œuvre du projet.

Gen	Clim	Comm	Bio
CM5. 1 point			

CM5. Pratiques d'excellence dans l'implication des communautés

Idée

Les projets qui mettent en œuvre des pratiques d'excellence dans l'implication des communautés ont plus de chance de bénéficier aux communautés. Les pratiques d'excellence incluent le respect des traditions locales, l'emploi d'acteurs locaux, les droits et la sécurité du travail.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Démontrer que le projet a été élaboré avec une très bonne connaissance des traditions locales et que les activités du projet sont compatibles avec ces traditions.
- 2) Montrer que les acteurs locaux sont employés par le projet pour diverses fonctions, comprenant des fonctions de gestion, si les profils requis sont disponibles localement. Les développeurs de projet doivent expliquer comment les acteurs seront sélectionnés comme employés du projet et, le cas échéant, montrer que les acteurs sous-représentés et les femmes auront la possibilité de bénéficier d'emplois pour lesquels ils pourront être formés.
- 3) Montrer que le projet informera les employés de leurs droits et que le projet respecte les règles internationales sur les droits des travailleurs.
- 4) Evaluer exhaustivement les situations ou les postes de travail qui posent des risques pour la sécurité des travailleurs. Un plan doit être mis en œuvre pour informer les travailleurs sur les risques et les moyens de les minimiser. Quand la sécurité du travail ne peut être garantie, les développeurs de projet doivent montrer comment l'usage de bonnes pratiques réduira ces risques.

Gen	Clim	Comm	Bio
B1. Requis			

B1. Impacts nets positifs sur la biodiversité

Idée

Le projet doit générer des impacts nets positifs sur la biodiversité, à l'intérieur des limites du projet et pendant la durée du projet, en comparaison avec le scénario de référence.

Le projet ne doit pas avoir d'effets négatifs sur des espèces incluses dans la liste rouge de l'UICN (qui comprend des espèces en danger et vulnérables) ou dans une liste reconnue nationalement le cas échéant. Le projet ne doit pas planter d'espèces invasives.

En tant que nouvelle technologie, les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) posent un certain nombre de problèmes éthiques, scientifiques et socioéconomiques. Certains attributs des OGM peuvent rendre invasifs des gènes ou des espèces. Dans le futur, certains OGM s'avéreront peut être sans danger. Néanmoins, étant données les problèmes non résolus actuellement, le projet ne doit pas utiliser d'organismes génétiquement modifiés pour générer des crédits carbone.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Utiliser des méthodologies appropriées (par exemple l'analyse des habitats d'espèces clés ou l'analyse de connectivité) pour estimer les changements causés par le projet sur la biodiversité. L'estimation doit se baser sur des suppositions clairement définies et justifiées. Le scénario "avec projet" doit être comparé avec le scénario de référence décrivant la biodiversité en l'absence de projet (**G2**). La différence, ou bénéfice net pour la biodiversité, doit être positive.
- 2) Décrire les effets négatifs possibles d'espèces exotiques, en incluant les impacts sur les espèces locales ou l'introduction ou la facilitation de ravageurs ou de maladies. Si ces effets peuvent altérer significativement la biodiversité ou l'environnement en général, les développeurs de projet doivent justifier la nécessité d'utiliser des espèces exotiques au lieu d'espèces locales.
- 3) Identifier toutes les espèces menacées (au sens de la liste rouge de l'UICN ou de listes nationales reconnues) qui pourraient se trouver dans les limites du projet. Les développeurs de projet doivent fournir des preuves que les activités du projet ne porteront pas préjudice à ces espèces.
- 4) Identifier toutes les espèces utilisées par le projet et montrer qu'aucune espèce connue comme invasive ne va être utilisée.
- 5) Garantir qu'aucun organisme génétiquement modifié (OGM) ne sera utilisé pour générer des crédits carbone.

Gen	Clim	Comm	Bio
B2. Requis			

B2. Impacts sur la biodiversité en dehors du site ("fuites")

Idée

Les développeurs de projet doivent quantifier et atténuer les impacts négatifs potentiels sur la biodiversité en dehors des limites du projet, c'est à dire la diminution de la biodiversité causée par le projet en dehors de ses limites.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Identifier les impacts négatifs potentiels que le projet pourrait causer en dehors de ses limites.
- 2) Décrire comment le projet prévoit d'atténuer les impacts négatifs sur la biodiversité en dehors des limites.
- 3) Comparer les impacts négatifs possibles qui ne pourront pas être atténués en dehors des limites du projet avec les bénéfices du projet à l'intérieur de ses limites. Justifier et démontrer que le bénéfice net du projet pour la biodiversité est positif.

Gen	Clim	Comm	Bio
B3. Requis			

B3. Suivi des impacts sur la biodiversité

Idée

Avant le démarrage du projet, les développeurs de projet doivent définir un premier plan de suivi ("*monitoring plan*") pour quantifier et produire des documents sur les changements de biodiversité causés par le projet. Le plan doit concerner l'intérieur et l'extérieur des limites du projet et doit préciser les mesures à effectuer et la stratégie d'échantillonnage.

Comme le développement d'un plan complet peut être coûteux, il est accepté que certains détails du plan ne soient pas totalement définis lors de l'évaluation par le Standard CCB d'un projet en phase d'élaboration. Ceci s'applique particulièrement aux projets de faible ampleur.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Posséder un plan initial qui décrit comment ils vont sélectionner les variables descriptives de la biodiversité et à quelle fréquence se fera le suivi. Les variables potentielles comprennent l'abondance et la diversité, la connectivité du paysage, la fragmentation forestière, les surfaces et la diversité des habitats, etc. Les variables qui risquent d'être influencées négativement par le projet doivent être incluses dans le suivi.

Gen	Clim	Comm	Bio
B4. 1 point			

B4. Utilisation d'espèces locales

Idée

Dans beaucoup de situations, les espèces locales sont plus bénéfiques pour la biodiversité que des espèces exotiques. Dans d'autres situations, des espèces exotiques seront plus efficaces que des espèces locales pour restaurer des terrains dégradés ou produire de la biomasse à croissance rapide, du bois, des fruits ou d'autres produits. Par exemple, un projet peut avoir besoin d'utiliser des espèces exotiques sur des terrains dégradés pour restaurer le site avant que des espèces locales puissent être introduites.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- Montrer que le projet utilisera seulement des espèces originaires de la région,

Ou:

- Justifier que toutes les espèces exotiques utilisées par le projet présentent des avantages par rapport aux espèces locales pour générer des bénéfices pour la biodiversité (par exemple réhabilitation de terrains dégradés qui ne pourraient pas porter d'espèces locales ou production de bois de feu pour réduire la pression sur des écosystèmes naturels).

Gen	Clim	Comm	Bio
B5. 1 point			

B5. Ressources en eau et en sol

Idée

Le changement climatique et d'autres facteurs peuvent dégrader les ressources en eau et en sol. Le projet doit contribuer à améliorer quantitativement et qualitativement les ressources en eau et en sol.

Indicateurs

Les développeurs de projet doivent :

- 1) Identifier les activités du projet qui peuvent contribuer à améliorer quantitativement et qualitativement les ressources en eau et en sol.
- 2) Démontrer avec crédibilité que ces activités vont améliorer les ressources en eau et en sol en comparaison avec le scénario de référence, en utilisant des études pertinentes et des suppositions justifiables sur les liens de cause à effet.

Annexe A

Outils et Stratégies Potentiels Classés par Critères CCB

G1. Conditions originales sur le site du projet

- a) Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (Intergovernmental Panel on Climate Change). *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change, and Forestry*, www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_contents.htm
- b) Méthodologies de Diagnostic Rural Rapide (Rapid Rural Assessment) : 1) Chambers, R. 1992. *Rural Appraisal : Rapid, Relaxed, and Participatory*. Institute of Development Studies Discussion Paper 311. Sussex : HELP ; and 2) McCracken, A, Pretty, W, Conway, G., 1988, *An Introduction to Rapid Rural Appraisal For Agricultural Development*, International Institute for Environment and Development, London. Also see : www.fao.org/docrep/W3241E/w3241e09.htm
- c) Méthodologies de Diagnostic Rapide de Biodiversité (Rapid Biodiversity Assessment) : 1) Draft Guidelines for methods, including Indicators, for monitoring and the rapid assessment of wetland biodiversity, marine and coastal. Convention on Wetlands, Document STRP-11-10, Addendum 1. Viewable at : http://www.ramsar.org/strp11_doc10add1.pdf ; and 2) www.biodiversityscience.org.

G2. Projections du scenario de reference

- a) Programmes pour calculer des variations de stock de carbone (CO2Fix ou Century) et pour prédire des utilisations futures des terres (GEOMOD⁵ ou FRCA⁶).
- b) Modèles locaux, valeurs par défaut de scénarios de référence pour la région, analyses de données historiques, taux de déforestation, plans de développement, modèles publiés et reconnus.
- c) Techniques de télédétection et SIG (Systèmes d'Information Géographique) pour détecter et mesurer des taux passés ou actuels de changement d'utilisation des terres, et extrapoler les taux.
- d) *Baselines for CDM and JI Projects – Standardisation of Select Baseline Aspects* by the Hamburg Institute of International Economics (HWWA), http://jiq.wiwo.nl/probase/prob_fr.pdf
- e) Le MDP aura bientôt des méthodologies approuvées pour les scénarios de référence de projets d'utilisation des terres, <http://cdm.unfccc.int/methodologies/ARmethodologies>
- f) Wollenberg, L., D. Edmunds and L. Buck. *Anticipating Change : Scenarios as a Tool for Adaptive Forest Management*. CIFOR.2000., www.cifor.cgiar.org/acm/methods/fs.html
- g) Voir aussi les références de G1.

G3. Conception du projet et objectifs

- a) SouthSouthNorth CDM Practical toolkit. www.cdmguide.org

⁵ GEOMOD est disponible comme module de IDRISI, www.clarklabs.org

⁶ Pour plus d'information sur FRCA, consultez le "Global Climate Change Initiative" de "The Nature Conservancy" <http://nature.org/initiatives/climatechange/>

- b) FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship. 2004. Forest Stewardship Council. Bonn Germany. http://www.fsc.org/en/whats_new/documents/Docs_cent/2,16
- c) Sustainable Forestry Initiative. <http://www.aboutsfi.org/core.asp>
- d) IUCN World Commission on Protected Areas, 2003. *A Guide to Securing Protected Areas in the Face of Global Change : Options and Guidelines*. http://biodiv.wri.org/pubs_description.cfm?PubID=3904
- e) Les activités de projet peuvent comprendre: conservation de forêt primaire ou secondaire, reboisement, plantations agroforestières, enrichissement, introduction de nouvelles pratiques culturelles, introduction de nouvelles pratiques d'exploitation forestière ou de transformation du bois (exploitation à impact réduit), zéro labour sur sols agricoles, meilleure gestion du bétail, conservation des sols, production de bio-énergie, banques fourragères pour l'élevage, etc.

G4. Capacité de gestion

- a) Pas d'outils particuliers

G5. Aspects fonciers

- a) *Study of Land Tenure and a Conservation Strategy for Private Lands in the Core Area of the Osa Biological Corridor*. 2004. Centro de Derecho Ambiental y de los Recursos Naturales (CEDARENA), Costa Rica. Key lessons learned at : www.eco-index.org/search/results.cfm?projectID=701.
- b) *A Survey of Indigenous Land Tenure*. A Report for the Land Tenure Service of the Food and Agricultural Organisation. December 2001. March Colchester (editor), www.forestpeoples.org/Briefings/Landrights/fao_land_tenure_report_dec01_eng.htm
- c) Bruce J.W., 1998. *Review of Tenure Terminology*. Tenure Brief 1, Land Tenure Center, University of Wisconsin-Madison. <http://agecon.lib.umn.edu/ltc/lctcb01.pdf> (In Spanish "Idéas sobre tenencia de la tierra" : <http://agecon.lib.umn.edu/ltc/lctcb01s.pdf>)
- d) Land Tenure Center, University of Wisconsin-Madison, <http://www.ies.wisc.edu/ltc/index.html>
- e) Involuntary Resettlement and the World Bank : <http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/sdvext.nsf/65ParentDoc/InvoluntaryResettlement?Opendocument>
- f) University of Florida Geomatics website : www.surv.ufl.edu/6905-landtenure/

G6. Aspects légaux

- a) Dès les premières étapes de l'élaboration du projet, les développeurs doivent prendre contact avec les autorités locales, régionales et nationales et planifier le délai nécessaire à la réception des autorisations requises.
- b) L'élaboration du projet doit être flexible pour s'adapter aux imprévus des démarches officielles.
- c) *Legal Issues Guidebook to the Clean Development Mechanism*. UNEP. <http://www.cd4cdm.org/Publications/CDM%20Legal%20Issues%20Guidebook.pdf>

G7. Gestion adaptative et durable

- a) The Adaptive Management Practitioners' Network : <http://www.iatp.org/AEAM/index.html>
- b) Lee, K. N. 1999. *Appraising Adaptive Management*. Conservation Ecology 3(2) : 3., <http://www.consecol.org/vol3/iss2/art3/>

- c) Salafsky, N., R. Margoluis, and K. Redford. *Adaptive Management : A Tool for Conservation Practitioners*. Washington, D.C. : Biodiversity Support Program, http://fosonline.org/resources/Publications/AdapManHTML/Adman_1.html
- d) Elliott, G., M. Chase, G. Geupel, and E. Cohen. *Developing and Implementing an Adaptive Conservation Strategy*. Point Reyes Bird Observatory, www.prbo.org/cms/docs/consplans/ACSGUIDEweb.pdf
- e) Lee, K. 1999. Appraising Adaptive Management. <http://www.ecologyandsociety.org/vol3/iss2/art3/>
- f) Nyberg B., 1999. *An Introductory Guide to Adaptive Management for Project Leaders and Participants*. BC Forest Services Branch. <http://www.for.gov.bc.ca/hfp/amhome/Pubs/Introductory-Guide-AM.pdf>

G8. Diffusion de connaissances

- a) Stand Management Cooperative, University of Washington, College of Forest Resources www.cfr.washington.edu/research.smc. Un exemple de base de données régionale privilégiant une information de qualité sur les effets à long terme des itinéraires silviculturaux.

CL1. Impacts nets positifs sur le climat

- a) Intergovernmental Panel on Climate Change. *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change, and Forestry*, (especially Chapter 4.3 on LULUCF projects) www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_contents.htm. Also, see other references therein.
- b) WRI/WBCSD GHG Protocol, www.ghgprotocol.org.
- c) California Climate Action Registry Forestry Protocols for measuring carbon fluxes, www.climateregistry.org/PROTOCOLS.
- d) CDM website (<http://cdm.unfccc.int>).
- e) CDM and JI Validation & Verification Manual, developed by the International Emissions Trading Association (IETA) and the World Bank Carbon Finance Group : www.ieta.org/ieta/www/pages/index.php?IdSiteTree=1146
- f) Brown S., 1997. *Estimating Biomass and Biomass Change of Tropical Forests : a Primer*. (FAO Forestry Paper - 134). <http://www.fao.org/docrep/W4095E/W4095E00.htm>

CL2. Impacts sur le climat en dehors du site ("fuites")

- a) Des parcelles de contrôle peuvent être utilisées pour comparer les stocks de carbone dans un projet et ceux autour.
- b) Suivre les stocks sur parcelles permanentes peut aussi permettre d'évaluer les fuites.
- c) Des "contrats anti fuites" peuvent être utilisés, par exemple en négociant des quotas avec les concessions forestières à l'extérieur du projet ou en développant des pratiques d'exploitation durable.
- d) Les projets qui incorporent une diversité d'activités d'une manière intégrée peuvent réduire la possibilité de fuites (voir G3).
- e) Schwarze, R., J. Niles, & J. Olander. 2002. *Understanding and Managing Leakage in Forest-Based Greenhouse Gas Mitigation Projects*. Philosophical Transactions of the Royal Society, Series A 1797 :1685-1703. www.ghgprotocol.org/docs/carbon-leak.pdf

CL3. Suivi des impacts sur le climat

- a) Les techniques de mesures de végétation et des sols doivent suivre des protocoles reconnus.
- b) Intergovernmental Panel on Climate Change. *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change, and Forestry*, www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_contents.htm. Also, see other references therein.
- c) Brown S., 1999. *Guidelines for Inventorying and Monitoring Carbon Offsets in Forest-Based Projects*. Winrock International, Prepared for the World Bank. <http://www.winrock.org/reep/guidelines.html>
- d) MacDicken K.G., 1997. *A Guide to Monitoring Carbon Storage in Forestry and Agroforestry Projects*, WinRock, http://www.winrock.org/REEP/PDF_Pubs/carbon.pdf

CL4. Adaptation au changement et à la variabilité climatiques

- a) Bien que des incertitudes existent quant aux impacts du changement climatique, des outils scientifiques peuvent prédire des scénarios régionaux possibles, montrant par exemple des inondations ou des sécheresses accrues, des événements extrêmes plus intenses, des changements de température ou précipitation moyennes.
- b) Des outils de projection régionale du climat peuvent être disponibles pour certaines zones.
- c) Des espèces de plantes résistantes aux changements peuvent être utilisées.
- d) R.J. Klein, E.L. Schipper, & S. Dessai. 2003. *Integrating Mitigation and Adaptation into Climate and Development Policy : Three Research Questions*. Tyndall Centre Research Paper #40, www.tyndall.ac.uk/publications/working_papers/wp40.pdf.

CL5. Bénéfices climatiques non vendus sur des marchés carbone

- a) Pas d'outils particuliers

CM1. Impacts nets positifs sur les communautés

- a) Colfer, C. J. P. (ed.). 2005. *The Equitable Forest : Diversity, Community, and Resource Management*. RFF, Washington DC (USA).
- b) The International Council on Mining and Metals (ICMM) Indicators on community engagement : (http://www.icmm.com/community_development.php)
- c) The Access Initiative. 2003. *Assessing Access to Information, Participation, and Justice for the Environment : A Guide*. WRI, Washington DC (USA) http://pubs.wri.org/pubs_description.cfm?PubID=3814
- d) Stec, Stephen. 2003. *Handbook on Access to Justice under The Aarhus Convention*. REC, Szentendre (Hungary). <http://www.elaw.org/resources/text.asp?id=1940>
- e) Frank Ellis, 2000. *Rural Livelihoods and Diversity in Developing Countries*. Oxford University Press.
- f) Livelihoods Connect (Sustainable Livelihoods ToolBox, Learning Guide, Key Documents) : www.livelihoods.org
- g) Kath Pasteur, 2001. *Tools for Sustainable Livelihoods : Livelihoods Monitoring and Evaluation*. IDS, <http://www.livelihoods.org/info/tools/Pas-ME01.rtf>
- h) Case Studies of Monitoring Livelihoods Impact, <http://www.livelihoods.org/lessons/lessons.html>

- i) Smith, J. ; Scherr, S.J. 2002. *Forest carbon and local livelihoods : assessment of opportunities and policy recommendations*. CIFOR Occasional Paper. No. 37. 45p.
http://www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-037.pdf
- j) Rezende, Divaldo ; Merlin, Stefano, 2002. *Social Carbon : Adding value to sustainable development*. Instituto Ecológica, Palmas, Brazil. http://www.ecologica.org.br/ofm_publications/

CM2. Impacts sur les communautés en dehors du site ("fuites")

- a) Borrini-Feyerabend, G. (ed.). 1997. *Beyond Fences : Seeking Social Sustainability in Conservation*. IUCN, Gland (Switzerland).
www.iucn.org/themes/spg/Files/beyond_fences/beyond_fences.html
- b) Voir aussi les références de CM1.

CM3. Suivi des impacts sur les communautés

- a) Jain, S.P. and W. Polman. 2003. *A Handbook for Trainers on Participatory Local Development*.FAO, RAP publication 2003/07.
http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/006/AD346E/ad346e0e.htm
- b) *Lessons from the Field. Linking Theory and Practice in Biodiversity Conservation*. WWF Biodiversity Support Program. Issue 1, April 1998.
<http://www.worldwildlife.org/bsp/bcn/learning/Lessons/lesson1/bsp.htm#Keeping>
- c) Community Based Natural Resource Management (CBNRM) toolkit (http://web.idrc.ca/en/ev-3244-201-1-DO_TOPIC.html)
- d) Voir aussi les références de CM1.

CM4. Formation et renforcement des capacités

- a) Livernash, Bob (ed). 2002. *Closing the Gap : Information, Participation, and Justice in Decision-Making for the Environment*. WRI, Washington DC (USA).
http://pubs.wri.org/pubs_description.cfm?PubID=3759
- b) IUCN, 2003. *Developing capacity to manage Protected Areas*. Workshop session, World Parks Congress, Durban, South Africa, 2003,
<http://www.iucn.org/themes/wcpa/wpc2003/english/programme/workshops/developing.htm>
- c) National Natural Resource Management Capacity Building Framework (Australian Natural Heritage Trust) : www.nrm.gov.au/publications/capacity-building

CM5. Pratiques d'excellence dans l'implication des communautés

- a) Walker, B., S. Carpenter, J. Anderies, N. Abel, G. S. Cumming, M. Janssen, L. Lebel, J. Norberg, G. D. Peterson, and R. Pritchard. 2002. *Resilience management in social-ecological systems : a working hypothesis for a participatory approach*. *Conservation Ecology* **6**(1) :14.
www.consecol.org/vol6/iss1/art14/
- b) International Labor Organization Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work.
www.ilo.org/public/english/standards/decl/index.htm.

B1. Impacts nets positifs sur la biodiversité

- a) D. B. Lindenmayer and J. F. Franklin (eds.). 2002. *Conserving Forest Biodiversity : A Comprehensive Multiscaled Approach*. Island Press, Washington DC.
- b) G. K. Meffe and C. R. Carroll. 1997. *Principles of Conservation Biology, 2nd Edition*. Sinauer Associates, Inc. Sunderland, MA.
- c) B. G. Savitsky and T. E. Lacher, Jr. (eds.). 1998. *GIS Methodologies for Developing Conservation Strategies*. Columbia University Press, NY.
- d) G.M. Mace, A. Balmford, J.R. Ginsberg, 1999. *Conservation in a Changing World*. Cambridge University Press.
- e) IUCN. The IUCN Red List Categories and Criteria, Version 3.1. IUCN Species Survival Commission. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, www.redlist.org/info/categories_criteria.html
- f) www.redlist.org (searchable by country)
- g) www.cites.org (searchable by country for species threatened through international trade)
- h) Interroger les organisations environnementales ou les institutions de régulation, consulter les bases de données nationales pour d'autres listes d'espèces menacées.
- i) Global Invasive Database (IUCN/SSC Invasive Species Specialist Group, ISSG, as part of the global initiative on invasive species led by the Global Invasive Species Programme, GISP). <http://issg.appfa.auckland.ac.nz/database/welcome/>
- j) Center for Invasive Plant Management <http://weedcenter.org/index.html>
- k) Morse, L.E., J.M. Randall, N. Benton, R. Hiebert, and S. Lu. 2004. *An Invasive Species Assessment Protocol : Evaluating Non-Native Plants for Their Impact on Biodiversity. Version 1*. NatureServe, Arlington, Virginia. <http://www.natureserve.org/getData/plantData.jsp>
- l) Haysom, K.A. and Murphy, S.T. 2003. *The status of invasiveness of forest tree species outside their natural habitat : a global review and discussion paper*. Forest Health and Biosecurity Working Paper FBS/3E. Forestry Department. FAO, Rome (unpublished). http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/006/J1583E/J1583E00.HTM
- m) Hagan, John M. 2004. *Identification of core biodiversity indicators to apply to sustainable forestry*. National Council on Science for Sustainable Forestry, Washington, D.C. <http://www.ncseonline.org/NCSSF/page.cfm?fid=2687#tools>
- n) National Council for Air and Stream Improvement, Inc. (NCASI). 2003. *Wildlife and Biodiversity Metrics in Forest Certification Systems*. Technical Bulletin No. 0857. Research Triangle Park, NC : National Council for Air and Stream Improvement, Inc. <http://www.ncasi.org/publications/Detail.aspx?id=81>

B2. Impacts sur la biodiversité en dehors du site ("fuites")

- a) Lambeck, R. and Hobbs, R.J. (2002) *Landscape and regional planning for conservation : Issues and practicalities*, in *Applying Landscape Ecology in Biological Conservation*. New York, USA : Springer-Verlag, pp.360-380.
- b) Van der Sluis, T., M. Bloemmen, I.M. Bouwma, 2004. *European Corridors : Strategies for corridor development for target species*. Alterra, Wageningen University and Research Centre, Netherlands. http://www.alterra.wur.nl/webdocs/internet/corporate/prodpubl/boekjesbrochures/ecnc_compleet.pdf
- c) Opdam P., Foppen R., Vos C, 2002. *Bridging the gap between ecology and spatial planning in landscape ecology*. *Landscape Ecology* 16 : 767–779, 2002. http://leml.asu.edu/jingle/Landscape_Ecology/PDFs/Applications/Opdam_Foppen_Vos.2001.pdf

- d) D. B. Lindenmayer and J. F. Franklin (eds.). 2002. *Conserving Forest Biodiversity : A Comprehensive Multiscaled Approach*. Island Press, Washington DC.

B3. Suivi des impacts sur la biodiversité

- a) NHM. *Biodiversity : measuring the variety of nature and selecting priority areas for conservation*. Natural History Museum (NHM), UK, <http://www.nhm.ac.uk/science/projects/worldmap/index.html>
- b) NCASI. 2004. *Managing Elements of Biodiversity in Sustainable Forestry Programs : Status and Utility of NatureServe's Information Resources to Forest Managers*. NCASI Tech. Bull. 0885. Research Triangle Park, NC. <http://www.ncasi.org/Publications/Detail.aspx?id=2603>

B4. Utilisation d'espèces locales

- a) Cock, M.J.W. 2003. *Biosecurity and Forests : An Introduction - with particular emphasis on forest pests*. FAO Forest Health and Biosecurity Working Paper FBS/2E, 2003. http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/006/J1467E/J1467E04.htm
- b) Parrotta, J.A., J.W. Turnbull, N. Jones. 1997. *Catalyzing native forest regeneration on degraded tropical lands*. *Forest Ecology and Management* 99 (1-2) : 1-7.
- c) World Agroforestry Centre : Tree Database. <http://www.worldagroforestry.org/Sites/TreeDBS/databases.htm>
- d) US Geological Survey – invasive species reports and links : <http://biology.usgs.gov/cro/invasive.htm>

B5. Ressources en eau et en sol

- a) Scott, D.F., L.A. Bruijnzeel, and J. Mackensen. 2004. *The hydrological and soil impacts of forestation in the Tropics*. In M Bonell & LA Bruijnzeel (eds.) 2004. *Forests, water and people in the humid tropics*. CUP.
- b) FAO Land and Water Division. <http://www.fao.org/landandwater/default.stm>
- c) FAO Soils Bulletins. N°57 "Soil and water conservation in semi-arid areas", N°64 "A study of the reasons for success or failure of soil conservation projects", N°68 "Field measurement of soil erosion and runoff", N°50 "Keeping the land alive. Soil erosion : its causes and cures". All documents are available at www.fao.org/documents

Annexe B

Glossaire

Acteur local – Entité à l'intérieur d'une communauté, tel qu'individu, groupe défini, organisation ou gouvernement, qui peut être impacté positivement ou négativement par un projet.

Additionnalité – L'additionnalité environnementale et l'additionnalité d'émissions sont définies par les méthodes de comptabilité carbone du Protocole de Kyoto. Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) du Protocole implique des projets qui doivent démontrer des bénéfices de réduction d'émissions réels, mesurables, à long terme et qui n'auraient pas eu lieu en l'absence du MDP. Démontrer l'additionnalité est essentiel car les pays en développement qui accueillent des projets MDP n'ont pas d'engagements de réduction d'émissions.

Atténuation du changement Climatique (*mitigation*) – Réduction d'émissions par les sources ou absorption dans les puits pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Boisement et Reboisement – Conversion anthropique d'un terrain non forestier à un terrain forestier en plantant, semant ou favorisant la régénération naturelle, sur des terrains qui ont été forestiers mais ont été convertis à des utilisations non forestières il y a plus de 50 ans (dans le cas du boisement) ou plus récemment (dans le cas du reboisement). Dans le Protocole de Kyoto, pour la première période d'engagement (2008-2012), les activités de reboisement autorisées doivent avoir lieu sur des terrains qui ne portaient pas de forêt au début de l'année 1990.

C&I – Voir **Critères et Indicateurs**

Communauté – Groupe de personnes vivant dans les limites ou à proximité d'un projet et dépendant du site du projet pour ses activités.

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ou *United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)* – La CCNUCC est l'un des accords internationaux établis lors de la Conférence sur l'Environnement et le Développement en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil. Le Protocole de Kyoto a émergé de la CCNUCC et définit des délais pour réduire les émissions de GES des pays industrialisés, ainsi que des mécanismes de flexibilité. Pour plus d'information, visiter : <http://unfccc.int>

Convention on the International Trade in Endangered Species (CITES) – Accord international signé par 167 pays dans le but d'assurer que le commerce international de plantes et animaux ne menace pas la survie des espèces. Les espèces prises en compte par la CITES sont présentées dans 3 annexes de la Convention suivant le degré de protection requis. Pour plus d'information, consulter : www.cites.org.

Critère – Norme qui permet de porter un jugement ou prendre une décision. Le Standard CCB se compose de 23 critères (15 critères requis et 8 critères optionnels comptant pour 1 point).

Développeur de projet – Entité qui met en œuvre le projet. Les développeurs de projet peuvent être les aussi ceux qui élaborent ou proposent.

Dioxyde de Carbone (CO₂) – Environ 3.7 unités de CO₂ sont équivalentes à 1 unité de carbone (C). Le CO₂ joue un rôle primordial dans le climat de la Terre (voir Gaz à effet de serre).

Equivalent Dioxyde de Carbone (CO₂e) – Unité universelle de mesure des gaz à effet de serre, utilisée pour comparer le potentiel de réchauffement global de différents gaz. Par exemple, une tonne de méthane (CH₄) est équivalente à 21 tonnes de CO₂e. Une tonne d'oxyde nitreux (N₂O) est équivalente à 310 tonnes de CO₂e.

Espèces exotiques – Espèces se trouvant en dehors de leurs aires naturelles de distribution, suite à une introduction volontaire ou accidentelle.

Espèces invasives – Espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Espèces locales – Espèces qui composent les écosystèmes naturels dans une zone donnée.

Evaluateur – Professionnel reconnu, qualifié et indépendant qui évalue à quels critères CCB répond un projet donné. En fonction de cette évaluation, le projet peut éventuellement être approuvé par le Standard CCB ou, dans les meilleurs cas, recevoir l'approbation Argent ou Or. Dans la mesure où les décisions d'investir dans des projets carbone sont prises avant le démarrage du projet, il est important de réaliser des évaluations "ex-ante" (anticipées), par exemple grâce au Standard CCB.

Gaz à effet de serre (GES) – Composants gazeux de l'atmosphère qui piègent une partie des émissions infrarouges de la planète et contribuent à l'effet de serre. En plus du dioxyde de carbone (CO₂), les autres gaz intervenant dans l'utilisation des terres et la forêt sont le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O).

Gestion Adaptative – Philosophie qui reconnaît que la gestion doit être réalisée même en l'absence d'information complète. Elle considère la gestion non seulement comme un moyen d'atteindre des objectifs, mais aussi comme une procédure de test pour apprendre à mieux connaître la ressource ou le système géré. L'apprentissage est un objectif inhérent de la gestion adaptative. Grâce à la gestion adaptative, des politiques ou des activités pourront s'adapter à des conditions futures.

Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) ou Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) – Groupe créé en 1988 comme entité du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), dans le but de mettre à la disposition des décideurs politiques une évaluation des résultats de la recherche sur le changement climatique. Le GIEC fournit les bases techniques et scientifiques de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en particulier par la publication régulière de rapports (par exemple les deuxième et troisième rapports d'évaluation), disponibles à l'adresse <http://www.ipcc.ch/>.

Guide de Bonnes Pratiques (Good Practice Guidance, GPG) – Guide réalisé par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC ou IPCC en anglais) à propos du secteur de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie (*Land Use, Land-Use Change and Forestry, LULUCF*). Le guide, souvent appelé *GPG-LULUCF*, aide à réaliser des inventaires et estimations de carbone dans les secteurs de l'utilisation des terres et de la forêt, avec une incertitude réduite au possible. Il permet de réaliser des inventaires transparents, cohérents, complets, comparables, justifiables, efficaces, dont l'imprécision est connue et dont la qualité est contrôlable. Pour plus d'information, visiter : www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpqlulucf/gpqlulucf.htm

Indicateur – Variable ou composante d'un système qui est utilisée pour caractériser l'état d'un critère particulier. Le Standard CCB comprend des indicateurs qu'un évaluateur extérieur doit examiner pour voir si le projet remplit le critère.

L'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (Land Use, Land-Use Change and Forestry, LULUCF) – Rubrique du Protocole de Kyoto concernant les activités d'utilisation des terres pouvant agir sur les stocks de carbone ou les émissions de GES.

Le Protocole de Kyoto de la CCNUCC – Protocole établissant des engagements de réduction d'émission pour les pays de l'Annexe I (pays industrialisés) pour réduire leurs émissions de plus de 5% pendant la période 2008-2012 en comparaison avec les niveaux de l'année 1990. Le Protocole de Kyoto comprend des mécanismes de flexibilité que peuvent utiliser les pays de l'Annexe I pour répondre à leurs engagements, supplémentaires aux actions nationales. Ces mécanismes sont le commerce international d'émissions, la Mise en Œuvre Conjointe et le Mécanisme de Développement Propre (MDP). En février 2005, plus de 140 pays avaient approuvé le Protocole. Les seuls pays de l'Annexe I à ne pas avoir ratifié à cette date sont les États-Unis, l'Australie et Monaco.

Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) – Mécanisme défini par l'Article 12 du Protocole de Kyoto pour des projets de réductions d'émissions dans des pays en développement. Le MDP a deux objectifs : le développement durable du pays hôte et la contribution à l'atténuation du changement climatique. Dans le cadre du MDP, les pays de l'Annexe I (pays industrialisés) peuvent recevoir des

crédits carbone ("*Certified Emission Reduction*", CERs) en finançant des projets dans des pays non-Annexe I (en développement). Plus d'information à l'adresse : <http://cdm.unfccc.int>

Permanence – Durée de stockage ou longévité du carbone dans un réservoir, fonction du type de gestion et des perturbations. Une caractéristique des projets LULUCF est que le carbone stocké peut être ré-émis dans l'atmosphère à cause de perturbations naturelles (feux, maladies, ravageurs, événements climatiques extrêmes) et de l'absence de garantie sur les changements d'affectation des terres, en particulier après la fin du projet. Des stratégies ont été identifiées pour atténuer le risque de non-permanence, comme les crédits carbone non permanents, les assurances, la mise en réserve de crédits ou les portefeuilles diversifiés de projets.

Puits de carbone – Système, activité ou procédé qui prélève des gaz à effet de serre de l'atmosphère.

Réservoir de carbone – Compartiment de stockage de carbone. Un système naturel a la capacité d'accumuler ou d'émettre du carbone. Les réservoirs de carbone sont mesurés en masse (tonnes de carbone). Les réservoirs principaux d'un projet forestier sont la biomasse vivante (aérienne et souterraine), la biomasse morte, les sols et les produits ligneux.

Scénario de référence (*baseline*) – Le scénario de référence représente la projection de conditions (en terme de carbone, de communautés ou de biodiversité) en l'absence de projet ("business-as-usual").

Séquestration – Processus contribuant à augmenter le stock de carbone d'un réservoir autre que l'atmosphère. Il y a différents façons de retirer du CO₂ de l'atmosphère, principalement grâce à la séquestration biologique (par exemple la croissance des plantes) et la séquestration géologique (par exemple le stockage du CO₂ dans des réservoirs souterrains).

Source de carbone – Contraire d'un puits de carbone. Un réservoir de carbone est une source nette de carbone vers l'atmosphère s'il émet plus de carbone qu'il n'en absorbe.

Stock de carbone – Quantité de carbone stocké dans un réservoir à un moment donné.

Travailleurs – Dans le cadre du Standard CCB, les travailleurs sont définis comme les personnes travaillant directement dans les activités du projet en échange d'une compensation (financière ou autre) et comprennent les employés, les sous-traitants et les membres des communautés qui sont payés pour réaliser des travaux pour le projet.